



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Analyse des données 2023

En application des articles L. 1411-13 et L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages- art. 31.) et de l'article L. 131-9 du code de l'environnement

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE



Table des matières

1. LE TERRITOIRE	2
2. LES INSTANCES DECISIONNAIRES ET CONSULTATIVES	3
3. OBSERVATOIRE NATIONAL	3
4. L'ORGANISATION DU SERVICE.....	4
5. SYNTHÈSE DU SERVICE	6
6. LES HABITANTS DESSERVIS (D201.0).....	7
7. LES ABONNÉS DU SERVICE (D202.0).....	7
8. LES VOLUMES ASSUJETTIS, FACTURÉS	8
9. AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS NON DOMESTIQUES (D202.0)	9
10. LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE DESSERTE	10
11. OUVRAGES DU RÉSEAU	10
12. OUVRAGES D'ÉPURATION	13
13. INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE	24
14. L'EXPLOITATION DU RÉSEAU	29
15. LES TRAVAUX EN COURS, ET A VENIR	33
16. INDICATEURS FINANCIERS	38

PRÉAMBULE

Ce document, établi conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de présenter un rapport annuel sur la qualité et le coût du service public.

Élaboré dans un objectif de transparence et d'information des usagers, il répond aux exigences du décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi qu'aux nouvelles exigences de l'arrêté du 2 mai 2007 et de son décret d'application n°2007-675.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu,
- La qualité et la performance du service rendu.



1. LE TERRITOIRE

La Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) est née au 1er janvier 2017 de la fusion de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise (PSO) et de la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC). L'ACSO est domiciliée au :

24 rue de la villageoise
CS 40 081
60106 CREIL cedex 1
☎ 03.44.64.74.74
📠 03.44.64.74.75

Elle comprend environ 88 000 habitants et regroupe les communes suivantes : CRAMOISY, CREIL, MAYSEL, MONTATAIRE, NOGENT SUR OISE, ROUSSELOY, SAINT LEU D'ESSERENT, SAINT MAXIMIN, SAINT VAAST LES MELLO, THIVERNY, VILLERS SAINT PAUL.



Les domaines de compétence de l'ACSO sont :

- ✓ Développement économique ;
- ✓ Aménagement de l'espace communautaire ;
- ✓ Equilibre social de l'habitat ;
- ✓ Politique de la ville ;
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations ;
- ✓ Accueil des gens du voyage ;
- ✓ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- ✓ **Eau et assainissement ;**
- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- ✓ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ✓ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes ;
- ✓ Mobilités (schéma directeur des circulations douces, signalétique directionnelle, réalisation des circulations douces pour les corridors verts, réaménagement de la gare de Creil, orientations politiques intercommunales de stationnement des véhicules légers...)
- ✓ Sport et culture (démarche coordonnée de manifestations d'intérêt intercommunal)



- ✓ Aménagement du territoire (élaboration et suivi d'une politique foncière intercommunale, réserves foncières, études et travaux d'aménagement des corridors verts, actions d'intérêt intercommunal...);
- ✓ Tourisme (politique intercommunale du tourisme, animation de loisirs ou organisation de fête ou manifestation intercommunale, soutien à l'offre d'hébergement touristique, promotion de chemin de randonnée et itinéraires fluvestres...).
- ✓ Enseignement (formation ou qualification d'intérêt intercommunal...);
- ✓ Formation et insertion ;
- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement (SAGE, plan paysage, gestion des eaux pluviales urbaines, stratégie de développement durable en coordination avec les villes...);
- ✓ Service public de défense extérieure contre l'incendie, secours et lutte contre l'incendie;
- ✓ Bourse du travail ;
- ✓ Programmations et contractualisations financières.

2. LES INSTANCES DECISIONNAIRES ET CONSULTATIVES

La Gouvernance au sein de l'Agglomération se compose de plusieurs instances :

Le Conseil Communautaire de l'Agglomération Creilloise, composé de 51 membres. Ils sont élus pour 6 ans. Il règle les affaires de l'ACSO. Il se réunit en moyenne 5 fois par an.

Le Bureau Communautaire, composé du Président, de 11 vice-Présidents désignés par le Conseil Communautaire et de 5 conseillers communautaires. Il étudie les missions qui lui ont été déléguées et les affaires intéressant l'ACSO afin de proposer au Conseil les solutions qu'il estime utiles et plus efficaces. Le Bureau se réunit 1 fois par mois.

Les Commissions Communautaires sont organisées autour de plusieurs thématiques. Chaque commission comprend un Vice-Président et des élus en charge de l'animation de la politique sectorielle et de la préparation des décisions qui sont ensuite soumises au Bureau de l'ACSO puis, le cas échéant, au Conseil Communautaire.

En 2023, la gestion de l'eau et de l'assainissement est sous la Présidence de Monsieur **Jean-Michel ROBERT 6^{ème} vice-président en charge des déchets, eau et assainissement**. La commission se réunit autant que de besoin. La commission est composée de conseillers communautaires désignés par le Conseil.

3. L'observatoire National



Les données annuelles du service sont renseignées sur la plateforme Sispea qui permet à l'Office Français de la Biodiversité de réaliser un rapport annuel. Ce rapport dresse un panorama au niveau national de l'organisation des collectivités et de leurs performances pour orienter les politiques nationales de l'eau et de l'assainissement et de diffuser les données auprès des usagers et des acteurs de l'eau et de l'assainissement.



4. L'ORGANISATION DU SERVICE

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a compétence pour exploiter les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement historiquement depuis l'arrêté préfectoral constitutif du D.U.A.C. du 20 mars 1965. Elle est propriétaire des ouvrages, installations et réseaux d'eau potable et d'assainissement et maîtrise l'exploitation sur son territoire via plusieurs contrats de délégation.

Le service de l'eau et de l'assainissement est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) d'intérêt général, car il existe une relation commerciale entre l'agglomération et les administrés (qui sont nommés « abonnés », et que l'eau potable et son épuration sont vendues « au prix coûtant. »

1. LE SERVICE DE L'EAU DE L'ACSO

L'ACSO dispose d'un service unique pour la gestion de l'eau potable, de l'assainissement, ainsi que des compétences associées. Ce service est composé de 8 agents :

- Un responsable de service,
- Une ingénieure Patrimoine visible,
- Un ingénieur Travaux Réseaux,
- Un ingénieur Protection de la ressource en eau,
- Un technicien Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- Une technicienne de lutte contre les pollutions des réseaux,
- Une instructrice pour les avis de permis de construire,
- Un agent technique de contrôle pour les conformités des branchements.

Le service de l'eau et de l'assainissement bénéficie des services supports de l'ACSO, notamment d'un agent du service financier à plein temps :

- Un contrôleur financier des régies intéressées.

Ces agents assurent pour les **compétences eau et assainissement** les activités suivantes :

- La mise en œuvre des décisions politiques, le suivi règlementaire, technique, administratif et financier et le déroulé des contrats d'exploitation délégués,
- Les travaux en régie de renouvellement, d'amélioration technique, et d'extension des réseaux via des marchés publics d'étude ou de travaux,
- Les travaux en régie de maintien en état, d'amélioration technique, et d'adaptation règlementaire des ouvrages de génie civil via des marchés publics d'étude ou de travaux,
- Les contrôles de conformités dans le cadre des ventes, en régie,
- L'encadrement par des arrêtés des rejets au domaine public des activités économiques,
- Les réponses aux avis de permis de construire, et le suivi des opérations d'urbanisme sur les sujets liés à l'eau,
- La coordination des diagnostics des réseaux de l'ACSO dans le cadre des opérations de voirie communale, avec les délégataires de la compétence et la fourniture des fontes de voiries aux communes,
- La protection de la ressource en eau,
- L'entretien des bassins des eaux pluviales en régie via des prestations de service.

Dans une cohérence globale de gestion de l'eau au sens large, ces agents œuvrent aussi sur les compétences suivantes :



- La **compétence SPANC**, organisée en régie,
- La **compétence GEMAPI**, organisée en transfert de compétence et en régie suivant les bassins hydrographiques,
- La **compétence SAGE**, organisée en transfert de compétence et en régie suivant les bassins hydrographiques,
- La **compétence DECI**, organisée en régie via des prestations de service,
- Le suivi des pollutions en rivière.

Globalement le suivi et les investissements sont pilotés par le service de l'eau de l'ACSO.

L'exploitation du service, notamment en assainissement, est déléguée à SUEZ Eau France, et à Véolia – Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise.

2. L'EXPLOITATION DELEGUEE

La partie exploitation du service de l'eau est organisée via 2 contrats de délégation de service public (DSP) comme suit :

Contrat	Communes	Délegataire
DSP en Régie Intéressée (RI) ACSO	Creil	SUEZ eau France
	Montataire	SUEZ eau France
	Nogent sur Oise	SUEZ eau France
	Saint Leu d'Esserent	SUEZ eau France
	Thiverny	SUEZ eau France
	Villers Saint Paul	SUEZ eau France
	Rousseloy	SUEZ eau France
	Cramoisy	SUEZ eau France
	Saint Maximin	SUEZ eau France
	Saint Vaast lès Mello	SUEZ eau France
DSP en Affermage, ex-SIVOM de Cires les Mello*	Maysel, (Cires les Mello, Mello)	Veolia - SEAO

*Le rapport annuel du SIVOM de Cires les Mello est réalisé par Veolia à l'échelle des 3 communes, ce sont pour la plupart des données indissociables par communes.



5. SYNTHÈSE DU SERVICE

Indicateur	Régie intéressée ACSO	SIVOM de Cires les Mello	Maysel
Nombre d'abonnés	31 722	1 803	106
Nombre d'habitants desservis	80 563	4 887	223
Linéaire de réseau EU	228 259	24 953	*
Linéaire de Réseau Unitaire	5 099		
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	37	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	100	100	100
Volume facturé (assiette de la redevance)	4 353 446	194 526	10 171
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	60	0	
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	1,729 €TTC	2,84€TTC	2,84 €TTC
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	NRS	NON CONCERNÉ	
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	NRS	NON CONCERNÉ	
Boues évacuées selon des filières conformes	100%	NON CONCERNÉ	
Débordements d'effluents chez les usagers	0.3/1000 abonnées	0	0
Points de curage fréquents du réseau (points noirs)	3.1	10	*
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100%	100%	*
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0		
Taux de réclamations	0	2,22	*
Taux d'impayés	6.42%	1,92%	*
Ratio habitants/abonnés	2,54	2,20	*

*Le rapport annuel du SIVOM de Cires les Mello est réalisé par Veolia à l'échelle des 3 communes, ce sont pour la plupart des données indissociables par communes.

6. LES HABITANTS DESSERVIS (D201.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

En 2023, le nombre d'habitant desservis par le service assainissement sur le périmètre de l'ACSO est de **80 796**.

La répartition des habitants par périmètre est la suivante :

HABITANTS DESSERVIS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF*	2023
REGIE INTERESSÉE ACSO	80 563
MAYSEL	233
TOTAL ACSO	80 796

*Source : Rapport annuel des délégués

7. LES ABONNÉS DU SERVICE (D202.0)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Les abonnés peuvent être classés en domestiques, industriels ou services (publics ou privés).

Ces abonnés sont répartis sur l'ensemble du territoire de la manière suivante :

	ABONNÉS	2020	2021	2022	2023	N/N-1
RÉGIE INTERESSÉE ACSO	CREIL (YC PARC ALATA)	12 492	12 523	12 560	12 683	0,98%
	ZAC DE SAINT MAXIMIN	179	192	197	197	0%
	MONTATAIRE	4 989	5 000	5 016	5 084	1,36%
	NOGENT SUR OISE	6 329	6 447	6 484	6 686	3,12%
	VILLERS SAINT PAUL	2 321	2 336	2 380	2 370	-0,42%
	CRAMOISY	252	255	256	258	0,78%
	THIVERNY	450	447	449	455	1,34%
	SAINT MAXIMIN	1 288	1 299	1 383	1 442	4,27%
	ST VAAST LES MELLO	405	408	405	410	1,23%
	SAINT LEU D'ESSERENT	1 988	2 004	2 009	2 137	6,37%
	MAYSEL	105	106	106	106	0%
	TOTAL ACSO	30 798	31 017	31 245	31 828	1,87%

8. LES VOLUMES ASSUJETTIS, FACTURÉS

Les volumes facturés correspondent aux volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Ces volumes sont répartis sur l'ensemble du territoire de la manière suivante :

	VOLUMES FACTURES AUX USAGERS	2020	2021	2022	2023	N/N-1
RÉGIE INTERESSÉE ACSO	CREIL (YC PARC ALATA)	1 709 656	1 645 664	1 661 896	2 053 876	23,59%
	ZAC DE SAINT MAXIMIN	87 743	74 107	76 847	12 323	-83,96%
	MONTATAIRE	595 344	551 157	598 789	581 335	-2,91%
	NOGENT SUR OISE	995 614	909 888	955 051	993 005	3,97%
	VILLERS SAINT PAUL	255 879	260 620	315 019	229 904	-27,02%
	CRAMOISY	26 927	31 230	27 684	24 302	-12,22%
	THIVERNY	40 476	39 610	48 387	30 997	-35,94%
	SAINT MAXIMIN	127 978	122 666	149 265	213 391	42,96%
	ST VAAST LES MELLO	29 582	33 671	35 192	23870	-32,17%
	SAINT LEU D'ESSERENT	216 912	203 619	207 593	190 443	-8,26%
	MAYSEL	746	16 756	2 399	10 171	323,97%
	TOTAL ACSO	4 086 857	3 888 987	4 078 122	4 363617	7,00%

	CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNÉS	2020	2021	2022	2023	N/N-1
RÉGIE INTERESSÉE ACSO	CREIL (YC PARC ALATA)	137	131	132	162	22,68%
	ZAC DE SAINT MAXIMIN	490	386	390	63	-83,96%
	MONTATAIRE	119	110	119	114	-3,91%
	NOGENT SUR OISE	157	141	147	149	1,03%
	VILLERS SAINT PAUL	110	112	132	97	-26,51%
	CRAMOISY	107	122	108	94	-12,78%
	THIVERNY	90	89	108	68	-36,92%
	SAINT MAXIMIN	99	94	108	148	37,02%
	ST VAAST LES MELLO	73	83	87	58	-33,08%
	SAINT LEU D'ESSERENT	109	102	103	89	-13,48%
		MAYSEL	7	158	23	96
	TOTAL ACSO	133	125	131	137	4,66%



En 2023, les volumes d'eau assujettis à l'assainissement sont de **4 363 617 m3** soit **une augmentation de 7,0% par rapport à 2022**.

La consommation moyenne par abonné est de 137 m3 soit **une augmentation de 4,6% par rapport à 2022**.

9. AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS NON DOMESTIQUES (D202.0)

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signées par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à un arrêté d'autorisation de déversement délivré par le Président de l'ACSO dans le cadre de son pouvoir de police, l'arrêté fixe les limites de qualité des rejets industriels.

Les entreprises sont annuellement soumises à l'autosurveillance, elles transmettent leur bilan annuel à l'exploitant et peuvent faire l'objet de contrôles inopinés pour s'assurer qu'elles répondent aux engagements inscrits dans ces conventions (respect des normes de rejet).

Le service a la connaissance historique de 270 entreprises sur le territoire, 118 entreprises ont un acte administratif à jour, au vu de leur taille, 17 ont des programmes d'auto surveillance de leur rejet dans le réseau de l'ACSO.

En 2023, les arrêtés d'autorisations de déversement de 3 entreprises ont été renouvelés :

- PICARDIE LAVAGE CITERNES
- AKZO NOBEL
- ABENA FRANTEX



10. LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE DESSERTE

10.1 LINEAIRE DES RESEAUX EAUX USEES

Le linéaire du réseau de desserte des eaux usées est de 233 kilomètres. Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

	REGIE ACSO	SIVOM de Cires les Mello	TOTAL ACSO
LINÉAIRE DE RÉSEAU SÉPARATIF EAUX USÉES HORS REFOULEMENT (ML)	228 259	20 954	228 259
LINÉAIRE DE RÉSEAU SÉPARATIF EAUX USÉES EN REFOULEMENT (ML)	0	3 999	0
TOTAL LINEAIRE RESEAU SEPARATIF EAUX USEES	228 259	24 953	228 259
LINÉAIRE DE RÉSEAU UNITAIRE EAUX USÉES HORS REFOULEMENT (ML)	5 135	0	5 135
LINÉAIRE DE RÉSEAU UNITAIRE EAUX USÉES EN REFOULEMENT (ML)	0	0	0
TOTAL LINEAIRE RESEAU UNITAIRE EAUX USEES	5 135	0	5 135
TOTAL LINEAIRE RESEAU EU	233 394	24 953	233 394

Au RAD du contrat du SIVOM de Cires les Mello, les linéaires des réseaux de Maysel sont indissociables du reste du syndicat. Pour ne pas fausser les linéaires totaux ACSO, les linéaires du SIVOM ne seront pas additionnés.

Les linéaires totaux ACSO sont donc sous-estimés.

11. OUVRAGES DU RÉSEAU

11.1 LES POSTES DE REFOULEMENT EAUX USEES

Un poste de refoulement (PR) a pour objet de faire transiter au moyen de pompes les effluents sous pression pour franchir un obstacle particulier (rivière, relief, etc. ...) ou pour atteindre une station d'épuration éloignée.

En 2023, sur le territoire de l'ACSO, on relève **75 PR sur le réseau eaux usées ayant une capacité maximum total de 3 883 m³/h.**

COMMUNE	NOMBRE DE POSTES DE REFOULEMENT EAUX USÉES	CAPACITÉ MAXIMALE DES OUVRAGES (m ³ /h)
TOTAL REGIE INTERESSÉE ACSO	73	3 870
CREIL	13	1 244
MONTATAIRE	16	1 092
NOGENT/OISE	17	672



COMMUNE	NOMBRE DE POSTES DE REFOULEMENT EAUX USÉES	CAPACITÉ MAXIMALE DES OUVRAGES (m3/h)
VILLERS SAINT PAUL	8	224
VERNEUIL	1	248
CRAMOISY	2	30
THIVERNY	1	23
SAINT MAXIMIN	8	168
SAINT LEU D'ESSERENT	6	151
SAINT VAAST LES MELLO	1	18
MAYSEL	2	13
MAYSEL PR ROUTE DE CRAMOISY	1	8
MAYSEL PR RUE DU GRAND MARAIS	1	5
Total ACSO	75	3 883

11.1.1 Fonctionnement des postes de relèvement

En 2023, l'ensemble des PR (Eaux Usées) présents sur le territoire de l'ACSO ont fonctionnés pendant 71 788 h. Le volume pompé par les PR est de 7 720 644 m3.

	Temps de fonctionnement (h)	Volumes pompés (m3)	Consommation électrique (kWh)
REGIE INTERESSÉE ACSO	68 473	7 697 583	201 618
MAYSEL	3 315	23 061	10 326
TOTAL ACSO	71 788	7 720 644	211 944

11.2 OUVRAGES ANNEXES

Les ouvrages annexes présents sur le territoire de l'ACSO sont les suivants :

	Déversoirs d'orage	Bassins d'orage	Dessableurs/ Déshuileurs
REGIE INTERESSÉE ACSO	1	20	18
MAYSEL	1	0	0
TOTAL ACSO 2022	2	20	18

	Séparateurs à hydrocarbure	Avaloirs / grilles	Regards
REGIE INTERESSÉE ACSO	8	4 693	15 019
MAYSEL	0	173	875
TOTAL ACSO 2022	8	4 866	15 894



L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les déversoirs d'orage (DO) en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Vingt bassins d'orage sont identifiés sur le territoire, ces derniers sont exploités par l'ACSO.

Plusieurs points d'autosurveillance sur les réseaux d'assainissement de la régie intéressée de l'ACSO ont été équipés pour répondre aux obligations de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 puis du 21 juillet 2015 :

- ✓ Poste Augias ;
- ✓ Poste Gribauval ;
- ✓ Poste Tremblay-Vaux Siphon ;
- ✓ Poste Ferretite ;
- ✓ Poste Coubertin ;
- ✓ ZI Bas Près ;
- ✓ Poste Gare ;
- ✓ Poste Brune.
- ✓ Renoir sur la commune de Saint Leu d'Esserent ;
- ✓ « Cora avant STEP » sur la commune de Saint Maximin.

La totalité des 75 postes de relèvement n'est pas dotée de remontées d'informations en temps réel (niveau des bâches, m3 pompés...).

Afin d'avoir une qualité de service homogène sur le territoire, un programme d'inversement dans le renouvellement des armoires de commandes des postes est en cours.



12. OUVRAGES D'ÉPURATION

3. TRAITEMENT DES EFFLUENTS

Les installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation sont appelées installations de traitements ou stations d'épuration (STEP).

Sur le périmètre de l'ACSO, on relève **3 installations de traitement** d'une capacité totale de **148 667 EH**.

OUVRAGES D'ÉPURATION	commune	capacité (EH)	capacité épuratoire en DBO*	capacité épuratoire en DCO*
REGIE ACSO				
STATION D'EPURATION DE MONTATAIRE	MONTATAIRE	128 000	7 700	16 000
STATION D'EPURATION DE VILLERS SAINT PAUL	VILLERS SAINT PAUL	14 500	870	2 175
STATION D'EPURATION DE SAINT MAXIMIN	SAINTE MAXIMIN	6 167	370	600
CAPACITÉ TOTALE DES STEP ACSO		148 667	8 940	18 775

- Les eaux usées de Saint Leu d'Esserent sont envoyées par convention de transport et de traitement sur la station d'épuration de Villers Sous Saint Leu de la Communauté de Communes de la Thelloise.
- Les eaux usées de Maysel sont envoyées sur la station de traitement de Cires les Mello par contrat de délégation avec le Sivom de Cires les Mello.

En chimie de l'eau, les indicateurs DBO5 et DCO viennent exprimer le degré de pollution des eaux en entrée (eaux usées) et en sortie (eau traitées) des Step.

La **Demande Biochimique en Oxygène*** pendant cinq jours, ou DBO5, est l'un des paramètres de la qualité d'une eau.

Cette DBO5 mesure la quantité de matière organique biodégradable sur 5 jours contenue dans une eau à 20°C. Cette matière organique biodégradable est évaluée par l'intermédiaire de l'oxygène consommé par les micro-organismes impliqués dans les mécanismes d'épuration naturelle.

Ce paramètre est exprimé en milligramme d'oxygène nécessaire pendant cinq jours pour dégrader la matière organique contenue dans un litre d'eau.

Concernant la **Demande Chimique en Oxygène***, ou DCO, il s'agit de mesurer la consommation d'oxygène dissoute dans l'eau par les matières organiques qui se dégradent. Une consommation excessive d'oxygène provoquerait l'asphyxie des organismes aquatiques. La DCO représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques.

Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.

4. LA STATION D'EPURATION DE MONTATAIRE

A la suite du renouvellement de l'arrête préfectoral d'autorisation du système d'assainissement rattaché à la station d'épuration de Montataire en septembre 2018, la capacité nominale de cette dernière a été augmentée par le service instructeur de la DRIEE de 110 000 à 128 000 EH, ce qui correspond à sa capacité théorique de traitement basée sur le paramètre DBO5.



STATION D'EPURATION DE MONTATAIRE

Type de station :	Boues activées
Commune d'implantation :	MONTATAIRE rue du pont Thérain, accès par CREIL
Capacité nominale :	128 000 EH
Charge hydraulique 2023 :	55,2%
Charge polluante 2023 :	55,8%



12.1.1 Les charges entrantes

STEP DE MONTATAIRE	CHARGE NOMINALE	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Débit m3/j	18 000	9 182	9 558	9 523	9935	4,33%
Charges DBO (kgDBO/j)	7 700	2 923	2 849	4 366	3653	-16,33%
Charges DCO (kgDCO/j)	16 000	7 313	7 347	10 646	9585	-9,97%
Charges MES (kgMES/j)	8 800	2 494	2 700	3 145	3843	22,19%
Charges NGL (kgNGL/j)	1 540	755	817	928	916	-1,29%
Charges NK (kgNK/j)	1 540	753	815	928	916	-1,29%
Charges PT (kgPT/j)	440	77	79	119	99	-16,81%

La station d'épuration de Montataire présente :

- Un coefficient de **charge hydraulique de 55,2%** comparé à la charge nominale de la station d'épuration. Le volume moyen reçu est légèrement en hausse par rapport à celui de l'année précédente.
- Un coefficient de **charge polluante de 55,8%** (moyenne sur la charge en DBO5 et DCO) comparé à la charge nominale de la station d'épuration. La charge polluante moyenne reçue est en augmentation par rapport à celui de l'année précédente.

La charge équivalente traitée sur la station d'épuration, en se basant sur la DBO5 (60 g/EH) et la DCO (120 g/EH), s'établit à 70 379 Équivalents-Habitants (charge basée sur les bilans d'autosurveillance 24h réglementaires).

12.1.2 Conformité des performances des équipements d'épuration

Paramètres	Flux moyen entré (kg/j)	Flux moyen sortie(kg/j)	Concentration moyenne sortie (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Rendement moyen (%)
DBO5	3 557,2	35,0	4,00	25,00	99,0%
DCO	9 484,2	276,4	28,00	90,00	97,1%
MES	3 830,3	26,3	3,00	30,00	99,3%
NTK	918,5	23,8	2,4	7,00	97,4%
NGL	918,6	35,8	3,6	10,00	96,1%
PT	99,2	7.2	0,7	2,00	92,8%

12.1.3 Volumes collectés et traités

En **2023**, les volumes collectés par la STEP étaient de **3 626 316 m3**. Par rapport à 2022, on relève une **augmentation des volumes collectés de 4,33%**.

En **2023**, les volumes traités par la STEP étaient de **3 616 949 m3**, par rapport à 2022, on relève une **hausse des volumes traités de 4,85%**.

Sur la période 2018-2022, on ne relève aucun volume by-passé sur la station.





12.1.4

Évacuation des boues

PRODUCTION DE BOUES (TMS)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
STEP DE MONTATAIRE	749	747	791	764	-3,41%

Les boues des stations sont évacuées sur la plateforme de compostage de Bury dans l'Oise.

12.1.5 Évacuation des sous-produits

SOUS PRODUITS EVACUÉS- SABLE (m3)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
STEP DE MONTATAIRE	152,60	40,80	51,3	36,0	-29,82%

L'augmentation importante de sables évacués en 2020 est due au pompage et curage des sables dans les bassins biologiques à l'occasion du renouvellement des membranes d'aération.

SOUS PRODUITS EVACUÉS- REFUS DE DEGRILLAGE (m3)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
STEP DE MONTATAIRE	34,00	30,30	28,3	41,1	45,23%

Les sous-produits sont envoyés à la CET de classe 2 (non dangereux) à St Maximin.

12.1.6 Consommation électrique

En 2023, la consommation énergétique de la STEP était de **2 806 991 KWh**. Elle a **diminué de 6,07% par rapport à 2022**.

NOTA : Le remplacement début 2019 et en 2020 de 2 turbocompresseurs par une nouvelle génération de ce type d'équipement moins énergivore a permis d'optimiser la consommation d'énergie de la station d'épuration.

Les évolutions de ces deux paramètres sont les suivants :

STEP DE MONTATAIRE	2020	2021	2022	2023
CONSOMMATION ENERGETIQUE	2 982 387	3 074 253	2 988 294	2 806 991
VOLUMES TRAITÉS	3 292 850	3 426 982	3 449 632	3 616 949
CONSOMMATION EN KWh/m3	0,91	0,90	0,87	0,78
DBO5 traités	2 923,00	2 849,00	4 366,4	3 653





12.1.7 Produits de traitement

STEP DE MONTATAIRE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
POLYMÈRE (litres)	24 470	26 020	25 260	18 410	20 560	23 770	15,61%
CHLORURE FERRIQUE (t)	284	115	192	271	273	211	-22,71%
EAU POTABLE (m3)	12 796	6 943	18 637	33 148	25 180	18 508	-26,50%

Depuis juin 2008, l'eau industrielle est utilisée en remplacement de l'eau potable pour la préparation du polymère.



5. LA STATION D'EPURATION DE VILLERS SAINT PAUL



STATION D'EPURATION DE VILLERS SAINT PAUL

Type de station :	Boues activées
Commune d'implantation :	VILLERS SAINT PAUL, Chemin du moulin
Capacité nominale :	14 500 EH
Charge hydraulique 2023 :	80,1%
Charge polluante 2023 :	84,7%
Charge polluante estimée pour 2024:	97,5%

12.1.8 Les charges entrantes

STEP VILLERS SAINT PAUL	CHARGE NOMINALE	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Débit m3/j	3 480	2 231	2 735	2261	2 788	23,31%
Charges DBO (kgDBO/j)	870	664	830	633	655	3,48%
Charges DCO (kgDCO/j)	2 175	1 673	2 093	1821	1 924	5,66%
Charges MES (kgMES/j)	1 015	697	896	726	637	-12,26%
Charges NK (kgNK/j)	218	178	226	185	204	10,27%
Charges PT (kgPT/j)	58,00	20,20	23,10	20,2	22,0	8,91%

La station d'épuration de Villers-Saint-Paul présente :

- Un coefficient de charge hydraulique de 80,1 % comparé à la charge nominale de l'installation.
- Un coefficient de charge polluante de 84,7 % (moyenne sur la charge en DBO5 et DCO) comparé à la charge nominale de l'installation.

La charge équivalente organique traitée sur la station d'épuration, en se basant sur la DBO5 (60 g/EH) et la DCO (120 g/EH), s'établit à 13 475 Équivalents-Habitants (charge basée sur les bilans d'autosurveillance 24h réglementaires).

La station d'épuration de Villers St-Paul arrive quasiment à sa capacité nominale de traitement et présente un vieillissement structurel du fait de son ancienneté.

Un dernier permis de construire d'envergure a été déposé en 2023 et validé en limitant le projet à un maximum de 670 équivalents habitants.

La charge théorique de la station d'épuration après ce projet devrait être de 14 145 EH soit 97,55% des capacités épuratoires. La très faible marge épuratoire restante étant nécessaire afin de ne pas bloquer les petits projets portés par les administrés et de ne pas bloquer l'intégralité de l'urbanisme des communes.

Les 4 communes raccordées à cette installation, notamment Villers Saint Paul, Verneuil en Halatte, Nogent sur Oise et Creil, ont été informés par courrier des réponses défavorables du service de l'assainissement de l'ACSO concernant l'implantation de nouveaux projets d'envergure.

Une étude et des travaux concessifs sont intégrés au projet du futur contrat de délégation.

12.1.9 Conformité des performances des équipements d'épuration

Paramètres	Flux moyen entré (kg/j)	Flux moyen sortie (kg/j)	Concentration Moyenne sortie (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Rendement moyen (%)
DBO5	623,5	8,9	3,00	25,00	98,60%
DCO	1 914,4	55,3	20,00	90,00	97,10%
MES	628,7	10,4	4,00	30,00	98,40%
NTK	196,1	8,7	3,10	10,00	95,60%
NGL	196,1	15,2	5,40	20,00	92,20%
NH4	149,7	6,7	2,40	7,00	95,50%
PT	21,0	0,6	0,20	2,00	97,20%

12.1.10 Volumes collectés et traités

En 2023, les volumes collectés sont de 1 017 728 m³. On relève une **augmentation des volumes collectés de 23,34%** par rapport à 2022.

En 2023, les volumes traités sont de 1 022 127 m³. Par rapport à 2022, on relève une **augmentation des volumes traités de 23,72%**.

12.1.11 Évacuation des boues



PRODUCTION DE BOUES (TMS)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
STEP de VILLERS SAINT PAUL	265	281	273	279	2,20%

La production de boues reste cohérente avec la charge reçue par la station d'épuration. Dans le cadre de travaux neufs contractuels, une centrifugeuse fixe a été installée en 2018 en remplacement du filtre bande pour fiabiliser la filière boue et augmenter la siccité réduisant ainsi la quantité de boues évacuées en compostage.

NOTA : Les boues des stations sont évacuées sur la plateforme de compostage de Bury dans l'Oise.

12.1.12 Évacuation des sous-produits

SOUS PRODUITS EVACUÉS-SABLE (m3)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
STEP de VILLERS SAINT PAUL	0,00	0,00	14,00	22,00	57,14%

SOUS PRODUITS EVACUÉS-REFUS DE DEGRILLAGE (m3)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
STEP de VILLERS SAINT PAUL	15,00	23,00	28,00	24,00	-14,29%

SOUS PRODUITS EVACUÉS – GRAISSE (M3)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
STEP de VILLERS SAINT PAUL	10,00	0,00	0,00	7,00	0,00%

Les quantités de déchets évacués peuvent varier d'une année sur l'autre, en raison des opérations programmées de nettoyage/curage des ouvrages. Les sous-produits sont envoyés en égouttage en centre SUEZ puis mises en CET de classe 2 (ISDND) à St Maximin.

12.1.13 Consommation électrique

STEP DE VILLERS SAINT PAUL	2020	2021	2022	2023	N/N-1
CONSOMMATION ENERGETIQUE	475 454	524 881	499 516	523 723	+4,85%
VOLUMES TRAITÉS	825 985	998 705	826 156	1 022 127	+20,91%

12.1.14 Produits de traitement

STEP VILLERS SAINT PAUL	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
POLYMÈRE (kg)	2 420	4 595	5 770	10 357	7 550	6 920	-8,34%
CHLORURE FERRIQUE (kg)	44 245	69 326	90 231	63 188	83 971	77 842	-7,30%
EAU POTABLE (m3)	6 012	2 115	1 874	3 609	1 558	894	-42,62%

La consommation d'eau potable a fortement baissé depuis 2018 suite à la mise en place cette même année d'un skid d'eau industrielle qui permet de moins utiliser d'eau potable notamment sur la filière de déshydratation des boues.



6. LA STATION D'EPURATION DE SAINT MAXIMIN



STATION D'EPURATION DE SAINT MAXIMIN

Type de station :	BOUES ACTIVÉES
Commune d'implantation :	SAINT MAXIMIN, Chemin de Troisy
Communes desservis :	Saint Maximin, zone commerciale de Saint Maximin
Capacité nominale :	6 167 EH
Charge hydraulique 2023 :	65,2 %
Charge polluante 2023 :	54,3 %

12.1.15 Les charges entrantes

STEP DE SAINT MAXIMIN	CHARGE NOMINALE	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Charges DBO (kgDBO/j)	370	165,20	126,50	117,10	132	12,72%
Charges DCO (kgDCO/j)	600	493,80	426,50	326,00	395	21,17%
Charges MES (kgMES/j)	450	208,00	193,30	147,10	148	0,61%
Charges NG (kgNG/j)	-	41,90	34,70	35,60	46	29,21%
Charges NK (kgNK/j)	60	41,80	34,70	35,60	46	29,21%
Charges PT (kgPT/j)	20,00	4,60	3,60	3,90	5,0	28,21%

La station d'épuration de Saint-Maximin présente :

- Un coefficient moyen de charge hydraulique de 65,2 % ;



- Un coefficient moyen de charge polluante de 54,3 % basé sur les paramètres principaux (DCO).

12.1.16 Conformité des performances des équipements d'épuration

Paramètre	Flux moyen entré (kg/j)	Flux moyen sortie(kg/j)	Concentration Moyenne sortie (mg/l)	Rendement moyen (%)
DBO5	132,7	2,3	4,00	98,3%
DCO	397,3	10,1	16,00	97,4%
MES	149,8	2,9	5,00	98,0%
NTK	46,4	1,0	1,7	97,9%
NGL	46,4	2,6	4,6	94,5%
PT	5,2	0,3	0,5	95,0%

12.1.17 Volumes collectés et traités

En 2023, les volumes collectés par la STEP étaient de 238 069 m³. Par rapport à 2022, on relève une **augmentation des volumes collectés de 9,72%**

En 2023, les volumes traités par la STEP étaient de 238 069 m³, ils sont strictement égaux aux volumes collectés

12.1.18 Évacuation des boues

PRODUCTION DE BOUES (T)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<i>STEP DE SAINT MAXIMIN</i>	41	45	38	57	50%

En 2022, les boues produites par la STEP étaient de 38 T (41 en 2020).

Les boues des stations sont traitées sur une centrifugeuse mobile puis évacuées sur la plateforme de compostage de Bury dans l'Oise.

12.1.19 Évacuation des sous-produits

SOUS PRODUITS EVACUÉS- SABLE (m3)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<i>STEP DE SAINT MAXIMIN</i>	25,00	25,00	25,00	25,00	0,00%

SOUS PRODUITS EVACUÉS- REFUS DE DEGRILLAGE (m3)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<i>STEP DE SAINT MAXIMIN</i>	31,20	47,00	46,8	36,0	-23,08%

SOUS PRODUITS EVACUÉS - GRAISSE (M3)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<i>STEP DE SAINT MAXIMIN</i>	8,00	10,00	17,00	5,00	-70,59%



Les quantités de déchets évacués peuvent varier d'une année sur l'autre, en raison des opérations programmées de nettoyage/curage des ouvrages.

Les sous-produits sont évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (ISDND) à St Maximin.

Concernant les sables, ils sont préalablement égouttés en centre SUEZ puis renvoyés vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (ISDND) à St-Maximin.

Les graisses sont épaissies en Centre SUEZ, puis renvoyées vers le Centre d'Enfouissement Technique à St-Maximin.

12.1.20 Consommation électrique :

Les évolutions de ces deux paramètres sont les suivants :

STEP DE SAINT MAXIMIN	2020	2021	2022	2023	N/N-1
CONSOMMATION ENERGETIQUE	129 133	147 291	136 520	147 944	8,37%
VOLUMES TRAITÉS	303 032	299 637	216 972	238 069	9,72%
CONSOMMATION EN KWh/m3	0,43	0,49	0,63	0,62	-1,36%

En 2023, la consommation énergétique de la STEP était de **136 520 KWh**. Elle a **diminué de 7,25%** par rapport à 2022, en corrélation avec la baisse des volumes traités.

12.1.21 Produits de traitement

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

STEP DE SAINT MAXIMIN	2020	2021	2022	2023	N/N-1
POLYMERE (KG)	1 053	1 570	1 100	607	-44,82%
SELS DE FER (KG)	7 574	5 726	2 366	16 212	585,21%
EAU POTABLE (m3)	11 171	9 665	215	8 435	3823,26%

13. INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE

13.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

Les taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par périmètre sont les suivants :

TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	2020	2021	2022	2023	N/N-1
REGIE INTERESSÉE ACSO	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%	0%
*MAYSEL	NRS	NRS	NRS	NRS	NRS

**Le délégataire du service n'a pas communiqué la donnée de la commune dans son rapport annuel 2022*

13.2 BILAN DES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS

Les enquêtes de conformités sont réalisées par SUEZ.

En 2023, 466 enquêtes de conformité sur les branchements ont été réalisées par les agents de SUEZ.

En moyenne, les installations de particuliers sont conformes à 62% au règlement d'assainissement.

Les anomalies peuvent aller du raccordement d'une gouttière au réseau d'égout à une inversion de réseau et l'envoi de l'eau usée au réseau d'eaux pluviales.

Parfois certains particuliers sont encore en fosse septique alors que le réseau passe dans la rue.

En fonction du niveau de criticité de l'anomalie, le service propose un programme d'aide à la mise en conformité.

Ce programme passe par la mise en place d'un dossier de subvention complexe à mettre en place auprès de l'Agence de l'Eau, une dizaine de dossier minimum forme un programme, l'ACSO réalise un programme par an.

13.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU (P204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.



Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). **Il concerne les STEP présentes sur le territoire de la régie ACSO.**

Les données sont les suivantes :

CONFORMITÉ DES EQUIPEMENTS D'ÉPURATION	2020	2021	2022	2023
REGIE INTERESSÉE ACSO	100%	100%	100%	100%

*Pour la régie ACSO, l'indicateur n'a pas été renseigné dans la mesure où les données n'ont pas été reçues de la Police de l'Eau à la date de réalisation du rapport.

13.4 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Cet indicateur mesure la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Les filières de traitement et/ou de valorisation ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Il concerne les STEP présentes sur le territoire de la régie ACSO.

Les données sont les suivantes :

TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION	2020	2021	2022	2023
REGIE INTERESSÉE ACSO	100%	100%	100%	100%

13.5 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

	REF	REGIE INT ACSO	*MAYSEL
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points 10 d'autosurveillance du réseau	10	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée	5	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	10	10	10



	REF	REGIE INT ACSO	*MAYSEL
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5	2
VP.255 - Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés	15	15	10
Total parties A et B	45	45	37
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	15	0	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...)	10	10	0
VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	10	0	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	10	10	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des 0 inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	10	10	0
P.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0	0
Total partie C	75	40	0
Total	120	85	37

13.6 TAUX DE DÉBOREMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

Sur l'ensemble de l'agglomération CREIL SUD OISE, les données sont les suivantes :

TAUX DE DÉBOREMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS /1000	2023
REGIE INTERESSÉE ACSO	0,3
MAYSEL	0



→ Taux national de 0,078 nb/1000hab en janvier 2023

13.7 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (P252.2)

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). En cas de réseau séparatif, le réseau d'eaux usées est pris en compte mais pas le réseau d'eaux pluviales.

Sur l'ensemble de l'agglomération CREIL SUD OISE, les données sont les suivantes :



NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES NECESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (/1000 km de RESEAU)	2021	2022	2023
REGIE INTERESSÉE ACSO	8,2	3,4	3,1
*MAYSEL	41,24	40,08	40,08
TOTAL ACSO	51	43,48	43,18

* les données des communes sont consolidées à l'échelle du syndicat auquel elles appartiennent

13.8 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (P253.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Sur l'ensemble de l'agglomération CREIL SUD OISE depuis 2019, les données sont les suivantes :

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire total réseau	227 000	227 000	227 000	227 000	228 259
Linéaire renouvelé ACSO	544	0	426	10	728
Taux de renouvellement annuel	0,24%	0,00%	0,19%	0,00%	0,32%
Linéaire renouvelé sur les 5 dernières années (depuis 2021)	544	544	970	980	1708
Linéaire renouvelé moyenné sur 5 ans	108,8	108,8	194	196	341,6
Taux de renouvellement moyenné sur 5 ans	0,05%	0,05%	0,09%	0,09%	0,15%



→ Taux national de 0,49% en 2022.

13.9 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES (P255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Sur l'ensemble de l'agglomération CREIL SUD OISE, les données sont les suivantes :

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL	2023
REGIE INTERESSÉE ACSO	100
*MAYSEL	100



* les données des communes sont consolidées à l'échelle du syndicat auquel elles appartiennent.

13.10 TAUX DE RÉCLAMATIONS (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

TAUX DE RÉCLAMATION (/1000)	2022	2023
REGIE INTERESSÉE ACSO	0,13	0
MAYSEL	0	2,2



→ Taux national de 0,6 nb/1000ab en janvier 2023

13.11 TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{(\text{Montant des impayés au 31/12/N des factures "eau" émises au titre de l'année N-1})}{(\text{Montant total du chiffre d'affaire TTC facturé au titre de l'année N-1})} \times 100$$

Les taux donnés sont calculés au 31 décembre de l'année d'exercice du présent rapport :

TAUX D'IMPAYÉS	2022	2023
REGIE INTERESSÉE ACSO	4,99%	6,42%
*MAYSEL	1,64%	1,92%

* les données des communes sont consolidées à l'échelle du syndicat auquel elles appartiennent.



→ Le taux d'impayé en France est de 1,76% en janvier 2023

Les taux sont donc très élevés pour l'ensemble du territoire.



14. L'EXPLOITATION DU RÉSEAU

14.1 CURAGE

Le bilan du curage sur le réseau eaux usées sur les deux dernières années est présenté dans les tableaux suivants :

CURAGE LINÉAIRE RÉSEAU EAUX USÉES (ML)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
REGIE INTERESSÉE ACSO séparatif	39 093	28 842	20 272	30 939	52,62%
REGIE INTERESSÉE ACSO unitaire	894	2656	838	543	-35,20%
*MAYSEL	640	3 675	1 787	3 583	100,5%
TOTAL ACSO	39 733	32 517	22 897	35 065	53,14%

En 2023, 13,6% de nos 227km de réseaux d'eaux usées ont été curés.

14.2 DESOBSTRUCTIONS

Le bilan des désobstructions sur les trois dernières années est présenté dans les tableaux suivants :

DESOBSTRUCTIONS RESEAU	2020	2021	2022	2023	N/N-1
REGIE INTERESSÉE ACSO	0	0	56	72	28,57%
MAYSEL	7	19	21	30	42,86%
TOTAL ACSO	32	49	77	102	32,47%

DESOBSTRUCTIONS BRANCHEMENTS	2020	2021	2022	2023	N/N-1
REGIE INTERESSÉE ACSO	97	67	147	141	-4,08%
MAYSEL	1	5	5	14	180%
TOTAL ACSO	121	89	152	155	1,98%

14.3 ITV

Le bilan des ITV sur les deux dernières années est présenté dans les tableaux suivants :

ITV RESEAU EAUX USÉES(ML)	2020	2021	2022	2023	N/N-1
REGIE INTERESSÉE ACSO	2 502	20 864	6 958	8 100	16,41%
MAYSEL	20	65	72	121	68,06%
TOTAL ACSO	3 897	21 847	7 030	8 221	16,94%

En 2023, 3,5% de nos 227km de réseaux d'eaux usées ont été inspectés.



14.4 LES BRANCHEMENTS NEUFS

Les travaux neufs sont représentés par les opérations de créations d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif).

En 2023, sur le territoire de l'ACSO, le nombre total de **branchements neufs réalisés par les délégataires** est de 34. Le détail par périmètre est présenté dans le tableau suivant :

Branchements neufs	2020	2021	2022	2023	N/N-1
REGIE INTERESSÉE ACSO	33	29	16	32	100%
MAYSEL	NC	1	0	2	NA%
TOTAL ACSO	44	39	16	34	112,5%

14.5 DEPENSES ENGAGEES PAR LE DELEGATAIRE AU TITRE DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

En 2023, les délégataires ont réalisé 593 337 € de travaux de renouvellement (en garantie et en fonds).



Photos des principales opérations d'entretien réalisées sur la station d'épuration de Montataire



Diagnostic gazomètre



Installation d'un pompage provisoire (bypass) du poste général et curage complet du poste



Pose nouvel aéroréfrigérant

Photos des principales opérations d'entretien réalisées sur la station d'épuration de Villers-Saint-Paul



Réhabilitation poste toutes eaux



Pose de l'échelle de mesure limnimétrique



Remplacement des disques membranaires du Biomaster (Traitement graisses)



Remplacement poulie redex centrifugeuse



Remplacement accouplement pont brosse n°1



Réparation du pont brosse n°3

14.6 DEPENSES ENGAGEES PAR L'ACSO SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT

L'un des premiers postes d'investissement du service de l'eau de l'ACSO est la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, afin de maintenir des réseaux de collecte en état et une continuité de service.

En 2022, le service assainissement de l'agglomération Creil Sud Oise a réalisé 651 546,87€TTC de travaux au titre du réseau d'assainissement.

Les linéaires sont détaillés dans la partie travaux du présent rapport.

15. LES TRAVAUX EN COURS, ET A VENIR

15.1 PATRIMOINE, EQUIPEMENT

Mise en place de dégrilleurs ou broyeurs sur les postes Augias et Général

En raison de nombreuses arrivées de déchets, notamment de lingettes sur les postes Augias à Creil et Général à Montataire, la mise en place d'un dégrilleur automatique serait à programmer pour éviter des dysfonctionnements de réseaux et problématiques H2S.

Etude pour mise en place d'une torchère sur la station de Montataire

L'étude pour la mise en place d'une torchère sur la station d'épuration de Montataire a été lancée en 2023 afin de soumettre une demande d'autorisation d'installation sur site aux services de l'état. Cette torchère est un équipement de sécurité indispensable pour brûler le biogaz en excès en cas de défaillance des chaudières.

Rehabilitation du poste Baroque à Saint Leu d'Esserent

Une augmentation des abonnés raccordés au réseau amont du poste et des non-conformités, ainsi que des complexités d'exploitation en sécurité nécessitent une réhabilitation profonde de l'équipement. Plusieurs études ont été lancées en 2022-2023, un marché de travaux est en cours de réalisation.

Les travaux vont débuter en 2024.

Aproche des limites de la station d'épuration de Villers Saint Paul

En 2022 la charge polluante a atteint 80% des capacités de la station en raison du développement de l'urbanisme. De plus, les projets de permis de construire déposés en 2023 viennent augmenter significativement les eaux entrantes.

Il apparaît nécessaire d'anticiper les études et les travaux à mener avant d'atteindre les capacités de traitement maximum et voir apparaître des défauts de traitement.

Une étude complexe sera à mener, elle fera l'objet de l'investissement concessif de la prochaine délégation.

Actualisation du schéma directeur

Un schéma directeur est une étude dressant un état des lieux et une prospective sur l'ensemble d'un service.

Le dernier schéma directeur du service d'assainissement date de 2007. De plus il a été élaboré à l'échelle de la CAC.

Cette étude viendra proposer des plans d'actions et un plan de travaux prioritaires pour les années à venir.

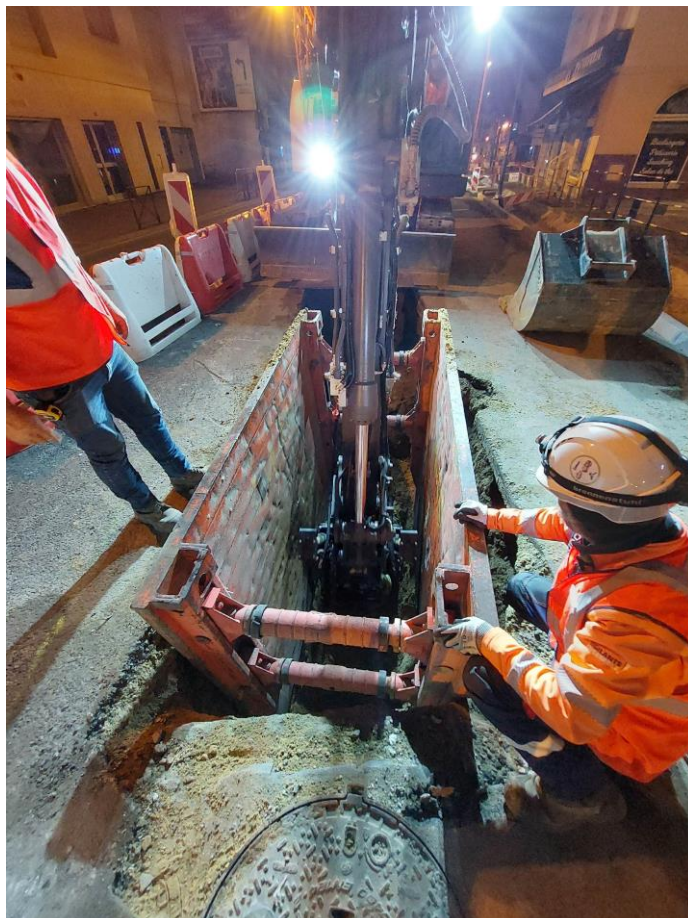
15.2 LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX EAUX USEES ET PLUVIALES

Réhabilitation des réseaux

En fonction des opportunités de renouvellement des conduites d'eaux usées (EU) et d'eau pluviales (EP) en état dégradées, croisées avec les programmes de voiries communales, des travaux sont réalisés.

Travaux de réhabilitation des réseaux des eaux usées :

REALISATIONS DE TRAVAUX RESEAU EU -2023				
COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	COMMENTAIRES	Montant PREVISIONNEL en H.T.	Linéaire en mètre
CREIL	Renouvellement d'un tronçon assainissement en DN 200mm - Rue Robert Schuman	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de 25,5 ml de conduite en DN 200mm • Etanchements de regards • Pose de 05 tampons ACSO 	45 432,40 €	25,5
CREIL	Renouvellement d'un tronçon assainissement en DN 200mm - 52 Rue de la république	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement 6 ml de conduite en DN 200 • Profondeur de la tranchée 3,2 ml • Travaux réalisés la nuit, en route barrée 	41 439,70 €	6
CREIL	Chemisage d'un collecteur en eau usée - zone 02- rue de la république	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage 187 ml de réseau EU en DN 200 mm • Etanchement de 12 regards • Mise en place de 12 tampons en DN 600, trafic intense 	43 970,04	187
CREIL	Chemisage d'un collecteur en eau usée - zone 03- rue de la république	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage 161 ml de réseau EU en DN 200 mm et 4 branchements • Etanchement de 11 regards 	50 207,45 €	161
SAINT LEU D'ESSERENT	Chemisage d'un collecteur en Eaux Usées-Rue D'Hardillière	Chemisage de 326 ml de réseau EU DN 200 mm et 22,20 ml en DN 150 mm	58 045,20 €	348,2
		H.T	195 124,75 €	728
		T.T.C	234 149,70 €	



Chantier de nuit au 52 rue de la République.

Travaux de réhabilitation des réseaux de pluvial :

REALISATION DE TRAVAUX RESEAU EP-2023				
COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	COMMENTAIRES	Montant PREVISIONNEL en HT	Linéaire en mètre
SAINT LEU D'ESSERENT	Renouvellement des Grilles Avaloirs -Phase 01-Rue D'Hardillière	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de 05 regards avaloirs • Pose de 05 Grilles Avaloirs (2 en profil A et 03 en Profil T) 	17 553,00 €	0
SAINT LEU D'ESSERENT	Chemisage d'un collecteur en eaux pluviales -Rue D'Hardillière	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage de 342 ml de réseau EP en DN 500 mm 	67 915,00 €	342

COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX	COMMENTAIRES	Montant PREVISIONNEL en HT	Linéaire en mètre
CREIL	Chemisage d'un collecteur en eaux pluviales - zone 02- rue de la république	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage de 155 ml de réseau EP en DN 1100 mm • Chemisage de 7 branchements • Etanchement de 10 regards • Mise en place de 8 tampons DN 600, trafic intense 	176 978,30 €	155
CREIL	Chemisage d'un collecteur en eaux pluviales - zone 03- rue de la république	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage de 87 ml de réseau EP en DN 1100 mm • Etanchement de 8 regards • Mise en place de 8 tampons DN 600, trafic intense 	91 152,25 €	85
CREIL	Renouvellement de deux tronçons EP en DN 300 mm- Zone 02 rue de la république	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de 16 ml de conduite en DN 300 	17 946,00 €	16
MONTATAIRE	Modification d'avaloirs - Rue Dominique Faure	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture et pose de 04 grilles avaloirs • Renforcement d'un branchement EP en DN 250 mm 	6 290,00 €	0
		HT	377 834,55 €	598
		TTC	453 401,46 €	

L'ingénierie du service est principalement concentrée sur les besoins de renouvellement du réseau en eau potable au regard de l'état préoccupant des conduites sur certaines communes, et des dommages à la voirie qu'elles pourraient produire.

Passage en séparatif des réseaux de Saint Maximin

Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont mélangés dans plusieurs rues du centre-ville de Saint Maximin. L'avantage de ce système est un faible coût de mise en œuvre, le désavantage est que de l'eau de pluie est aussi traitée en station d'épuration, ce qui présente un surcoût de fonctionnement dans une période où le prix de l'électricité est incertain.

De plus, des odeurs d'eaux usées et des gaz peuvent remonter des réseaux par les grilles avaloirs d'eau de pluie, surtout en période d'été.

En termes de salubrité ce type de réseau est propice à la prolifération des rats.

Une étude de séparativité complexe sera à mener, elle sera à l'ordre du jour de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement.

15.3 LA GESTION DU PLUVIAL

Gestion des réseaux du pluvial urbain en régie

Le contrat en délégation de gestion des eaux pluviales urbaines a pris fin au milieu de l'année 2022. La gestion a été reprise en régie avec un contrat de Prestations de Services. Suite à la publication du marché public, SUEZ a été retenu.

La continuité de la gestion de l'exploitation des réseaux de pluvial a été assurée.

Entretien des exutoires, bassins et réseaux de fossés en régie

Un marché de Prestation de service a été lancé en 2022 pour gérer l'entretien des bassins et des fossés récupérant les eaux pluviales provenant des réseaux de pluvial.

Plusieurs bassins ont été entretenus ou remis en état en 2023.

Inondation de voirie récurrente rue Albert Thomas à Villers Saint Paul

L'ACSO a repris la gestion de poste de relevage du pluvial situé le long de la rue Albert Thomas, ce qui permet dans un premier temps d'évacuer convenablement les eaux.

Une étude est en projet afin de gérer les eaux pluviales de manière plus vertueuse sans recourir à un relevage d'eau par des pompes et donc de la consommation électrique.

Une première restitution d'étude a été présentée à la commune de Villers Saint Paul, un rendu avec des pistes opérationnelles sera livré en 2024.



16. INDICATEURS FINANCIERS

16.1 MODALITÉ DE TARIFICATION

Le prix de l'eau se décompose généralement ainsi :

- Abonnement : le montant de l'abonnement, ou part fixe, est indépendant du volume d'eau consommé et sert à financer une partie des charges fixes du service.
- Consommation : le montant de la consommation est calculé selon le volume d'eau consommé pendant la période de facturation. Ce volume est relevé sur les compteurs d'eau, ou à défaut de relevé, estimé par le service ou auto-relevé par l'abonné.

Sur la facture figurent diverses redevances perçues par les agences de l'eau. Les factures d'eau sont soumises à la TVA, fixée à 10%.

NOTA : Lorsque le service est géré directement en régie, le tarif est fixé par la collectivité, en fonction des recettes nécessaires pour couvrir les dépenses à prévoir au budget.

Lorsque le service est délégué, le tarif comporte, en général, deux éléments :


- la redevance perçue auprès de l'utilisateur par le délégataire pour le service rendu et dont le montant et les règles d'évolution annuelle sont fixés dans le contrat,
- une part fixée par la collectivité en charge de l'organisation du service pour couvrir les dépenses à sa charge (le contrôle du délégataire et, en général, le financement des ouvrages).

Un avenant a été conclu entre SUEZ et l'ACSO sur les contrats de DSP afin d'intégrer de manière anticipée tous les contrats rattachables.

Aujourd'hui la convergence de tarif et de qualité de service n'est pas terminée. En effet un contrat signé par le SIVOM de Cires les Mello a engagé la commune de Maysel le 20/06/2015 pour une délégation de 20 ans jusqu'au 30/06/2035.

16.2 PRIX DE L'EAU

Au 1^{er} janvier 2023, le prix de l'assainissement des eaux usées collectifs varie entre 1,72 € TTC et 2,84 € TTC.

 → Au 1^{er} janvier 2022, en France, le prix moyen global de l'assainissement collectif des eaux usées est de 2,21 € TTC/m³ pour une consommation de 120 m³.

NOTA : les différences tarifaires entre communes proviennent des écarts de taux des redevances agence de l'eau et des types de facturation des contrats.

16.3 FACTURE TYPE DE 120 M3 (D204.0) DE LA REGIE INTERESSEE ACSO, L'EXEMPLE DE CREIL

Sur ce contrat il existe des différences tarifaires entre communes, cela provient des écarts de taux des redevances agence de l'eau qui dépendent de la qualité de la masse d'eau superficielle rattachée à la commune.

Exemple à Creil dans la vallée de l'Oise :

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			166,00		182,60
ABONNEMENT					
Part Agglo. Creil Sud Oise du 01/07/2023 au 31/12/2023	1,01	7,58	7,62	10,0	
Part Agglo. Creil Sud Oise du 01/01/2024 au 30/06/2024	0,99	7,58	7,54	10,0	
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Agglo. Creil Sud Oise du 01/07/2023 au 31/12/2023	60,30 m ³	1,2570	75,80	10,0	
Part Agglo. Creil Sud Oise du 01/01/2024 au 30/06/2024	59,70 m ³	1,2570	75,04	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			22,70		24,97
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/07/2023 au 30/06/2024	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE du 01/07/2023 au 31/12/2023	60,30 m ³	0,0042	0,25	10,0	
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE du 01/01/2024 au 30/06/2024	59,70 m ³	0,0042	0,25	10,0	
TOTAL HT			188,70		
MONTANT TVA (10.0 %)			18,87		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					207,57
Net à payer					207,57 €

→ Soit 1,73€/m³ pour une consommation de 120m³.

Exemple à Cramoisy dans la vallée du Thérain :

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			166,00		182,60
ABONNEMENT					
Part Agglo. Creil Sud Oise du 01/07/2023 au 31/12/2023	1,01	7,58	7,62	10,0	
Part Agglo. Creil Sud Oise du 01/01/2024 au 30/06/2024	0,99	7,58	7,54	10,0	
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Agglo. Creil Sud Oise du 01/07/2023 au 31/12/2023	60,30 m ³	1,2570	75,80	10,0	
Part Agglo. Creil Sud Oise du 01/01/2024 au 30/06/2024	59,70 m ³	1,2570	75,04	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			22,20		24,42
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/07/2023 au 30/06/2024	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			188,20		
MONTANT TVA (10.0 %)			18,82		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					207,02
Net à payer					207,02 €

→ Soit 1,72€/m³ pour une consommation de 120m³.

16.4 FACTURE TYPE DE 120 M3 (D204.0) DU SIVOM DE CIRES LES MELLO

Commune de Maysel :

MAYSEL	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			307,33	316,59	3,01%
Part délégataire			171,19	180,45	5,41%
Abonnement			40,57	42,76	5,40%
Consommation	120	1,1474	130,62	137,69	5,41%
Part collectivité(s)			136,14	136,14	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	0,8845	106,14	106,14	0,00%
Organismes publics et TVA			55,15	56,08	1,69%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			32,95	33,88	2,82%
TOTAL € TTC			362,48	372,67	2,81%

→ Soit 2,84 €/m³ pour une consommation de 120m³.



7. LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA DSP DU SIVOM DE CIRES LES MELLO, MAYSEL DELEGUEE A VEOLIA

STE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE L'OISE

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2023 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: Q155A - SIVOM CIRES LES MELLO DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
PRODUITS	475 482	520 760	9,52 %
Exploitation du service	270 764	289 192	
Collectivités et autres organismes publics	191 393	213 296	
Travaux attribués à titre exclusif	12 892	17 914	
Produits accessoires	433	358	
CHARGES	363 683	512 115	40,81 %
Personnel	63 244	66 670	
Energie électrique	15 804	19 641	
Produits de traitement	3 360	121	
Analyses	3 268	1 469	
Sous-traitance, matières et fournitures	30 238	152 446	
Impôts locaux et taxes	2 818	1 406	
Autres dépenses d'exploitation	24 329	21 112	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	1 132	1 350	
<i>engins et véhicules</i>	7 595	7 635	
<i>informatique</i>	10 329	11 797	
<i>assurances</i>	3 281	3 346	
<i>locaux</i>	8 449	9 206	
<i>autres</i>	- 6 456	- 12 220	
Contribution des services centraux et recherche	17 221	18 718	
Collectivités et autres organismes publics	191 393	213 296	
Charges relatives aux renouvellements	6 384	14 145	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	6 384	14 145	
Charges relatives aux investissements	1 551	1 574	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	1 551	1 574	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	4 072	1 515	
RESULTAT AVANT IMPOT	111 799	8 645	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	27 946	2 158	
RESULTAT	83 853	6 487	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

29/02/2024

La DSP du SIVOM de Cires les Mello présente une augmentation significative des charges de sous-traitance, matières et fournitures. Le résultat est plus équilibré que l'année précédente.



8. LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA DSP EN REGIE INTERESSEE ACSO DELEGUEE A SUEZ

Compte annuel de résultat de l'exploitation		
en Euros	2022	2023
COUTS DE REFERENCE	4 779 474	5 373 490
Par fixe	613 189	660 071
Part proportionnelle aux volumes facturés	4 166 285	4 713 419
Quantités apports matières de vidange	0	0
Quantités apports de graisses	0	0
DEPENSES D'EXPLOITATION	4 316 604	4 955 636
Personnel	1 161 731	1 262 634
Energie électrique	344 536	665 679
Produits de traitement	141 973	166 115
Evacuation et traitement des boues et sous produits	467 121	530 563
Analyses	13 638	30 582
Sous-traitance, matières et fournitures	753 389	726 994
Impôts locaux et taxes	129 617	137 045
Charges diverses	528 039	563 103
Contribution des services centraux et recherche	143 264	152 255
Dotation travaux renouvellement	513 267	593 337
Pertes sur créances	120 030	127 330
SOLDE D'EXPLOITATION	462 870	417 854
COUTS DE REFERENCE	4 779 474	5 373 490
DEPENSES D'EXPLOITATION	4 316 604	4 955 636
INTERESSEMENT SUR PERFORMANCE	234	250
PARTAGE DU SOLDE (Régisseur)	295 006	299 481
PARTAGE DU SOLDE (Maître d'ouvrage)	168 098	118 623

Le contrat de la régie intéressée ACSO est celui qui représente l'essentiel des dépenses et des charges du service assainissement de l'agglomération.

La particularité de ce contrat (régie intéressée) réside dans la rémunération du régisseur. En effet, celui-ci est rémunéré sur la base d'une rémunération fixe et d'objectifs de performance. De plus, en fin d'exercice, le résultat est partagé entre l'ACSO et le régisseur intéressé. Les conditions de partage du résultat sont fixées au contrat.

On remarque une diminution du solde 2023, principalement due à une forte augmentation des charges de traitement des sous produits et de l'augmentation du prix de l'électricité.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 060-200068047-20240925-7663-DE

S²LO



Copyright ©

Bandeau en tête / pied de page sur une création artistique de Fabien Mazé ©Xkuz

